

DÉPARTEMENT

VIENNE

ARRONDISSEMENT

CHÂTELLERAULT

COMMUNE

MAIRÉ

Nombres de conseillers :

en exercice : 07

présents : 07

votants : 07

PROCES-VERBAL

RÉUNION 06 JUIN 2025

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 juin 2025, s'est réuni le 06 juin 2025, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, Mme Nathalie COX, M. Bernard CLÉMENT, M. Bertrand CALMARD, M Manuel MARONNEAU, M. Jacky COMTE, M. Joël TISSOT.

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie COX.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 04 avril 2025.

Le Conseil municipal arrête le procès-verbal.

Délibération n° 2025-06-20

RECTIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION N°2025-03-08 CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la rectification :

→ **Approuve l'affectation des résultat 2024 suivant :**

	résultat CA N-1	virement à section fonct	résultat exercice N	restes à réaliser exercice N	soldes restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
	001					
	002					
INVEST	-8 820,19 €		7 984,17 €	D R 50 000,00 € 98 500,00 €	48 500,00 €	47 663,98 €
FONCT	136 190,93 €		66 102,21 €			202 293,14 €

EXCÉDENT CUMULE AU 31/12/N		202 293,14 €
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (c/1068)		60 000,00 €
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		142 293,14 €
total affecté au compte 1068:		60 000,00 €
Déficit global cumulé au 31/12/N déficit à reporter (ligne 002)		

BUDGET année N+1

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)	-836,02 €	
INVEST(c/1068)		60 000,00 €
FONCT(c/002)		142 293,14 €

Délibération n° 2025-06-21

RÉGULARISATION DU DÉSÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025 EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire fait savoir qu'après contrôle du trésor public, il s'avère qu'il est nécessaire de régulariser le déséquilibre du budget en investissement de 0.02 € (compte 2188 + 0,02 €).

Investissement	
Dépenses	371 339,82 €
Recettes	371 339,82 €
Fonctionnement	
Dépenses	349 121,14 €
Recettes	349 121,14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2025-06-22

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 CHAPITRE 014 – COMPTE : 7392221-7391112

Monsieur le Maire informe que le chapitre 014 n'a pas de crédit budgétaire et, propose d'y mettre 250,00 €.

A cette fin, Monsieur le Maire propose de voter les crédits budgétaires suivants :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
FONCTIONNEMENT	011 - 60632 - 250,00 €	
	014 - 7392221 + 150,00 €	
	014 - 7391112 + 100,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, ces modifications.

Délibération n° 2025-06-23

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS NATURE A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la participation au financement, sous certaines conditions, des opérations d'investissements par le biais de la Fondation du Patrimoine, proposée par la région Nouvelle-Aquitaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

→ Décide de présenter un dossier de demande d'aide financière comme il suit :

Opération	Montant	Aides sollicitées			Autofinancement
	HT	Fonds Nature	Département 86	DETR	TTC
Réhabilitation de l'église Saint Sylvain avec aménagement pour les espèces protégées	14 532,00	5 812,80	3 633,00	2 179,80	2 906,40

- explique que les montants ci-dessus détaillés peuvent varier selon les devis qui seront retenus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et procéder à tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

Délibération n° 2025-06-24

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS 2025 A LA CAGC

Le conseil municipal a accepté de présenter deux dossiers concernant les fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

Opération	Montant	Aides sollicitées	Autofinancement
	HT	Fonds de concours CAGC	HT
Création d'un local technique équipé et travaux d'aménagement sur le Gîte de la Petite Guerche	14 422,84 €	7 211,42 €	7 211,42 €
Projet de valorisation touristique de la Creuse : Création d'un préau et réhabilitation des toilettes publiques avec accessibilité PMR	17 118,00 €	3 058,26 €	14 059,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider les opérations ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 2025-06-25

DEMANDE DE SUBVENTION SOUS L'ÉGIDE DE L'OPÉRATION « ACTIV' 3 » POUR LA CRÉATION D'UN PIÈGE A EAU ET D'UN FOSSÉ POUR CAPTAGE DES EAUX PLUVIALES A BAS MONTANT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la participation au financement, sous certaines conditions, des opérations d'investissements par le biais de l'opération « ACTIV'3 », proposée par le Conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

→ Décide de présenter un dossier de demande d'aide financière comme il suit :

Opération	Montant	Aides départementales sollicitées	Autofinancement
	HT	Volet n°3	TTC
Création d'un piège à eau + fossé pour captage des eaux pluviales à Bas Montant	3 465,00 €	2 772,00 €	693,00 €

- explique que les montants ci-dessus détaillés peuvent varier selon les devis qui seront retenus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et procéder à tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

Délibération n° 2025-06-26

DEMANDE DE SUBVENTION SOUS L'ÉGIDE DE L'OPÉRATION « ACTIV'3 » POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL COMMUNAL DANS LA SALLE POLYVALENTE ET LE GÎTE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la participation au financement, sous certaines conditions, des opérations d'investissements par le biais de l'opération « ACTIV' », proposée par le Conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

→ Décide de présenter un dossier de demande d'aide financière comme il suit :

Opération	Montant	Aides départementales sollicitées	Autofinancement
	HT	Volet n°3	HT
Acquisition de matériel communal	14964.64 €	7828,00 €	7 136,64

- explique que les montants ci-dessus détaillés peuvent varier selon les devis qui seront retenus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et procéder à tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

Délibération n° 2025-06-27

DEVIS ÉGLISE ET MUR DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre des projets d'investissements pour 2025, des travaux concernant l'église et le mur du cimetière ont été prévus. Ainsi, il est demandé de se prononcer sur les candidatures proposées pour ce projet.

Devis EURL VÉDIER de 5 125,00 € HT (réparations extérieures de l'église)

Devis EURL VÉDIER de 3 011,00 € HT (murs entrés cimetière)
Devis SAS ANDRAULT de 5 855,50 € HT (main courante cimetière)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, a décidé de reporter l'instruction des devis des entreprises.

Délibération n° 2025-06-28

DEVIS MENUISERIE AGRANDISSEMENT MAIRIE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre des projets d'investissements pour 2025, des travaux concernant l'agrandissement de la Mairie (ancien logement) ont été prévus. Ainsi, il est demandé de se prononcer sur les candidatures proposées pour ce projet.

Menuiserie PELÉ 9 491,00 € HT

ARDEMEN 12 400, 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, a décidé de reporter l'instruction des devis des entreprises.

Délibération n° 2025-06-29

AUTORISATION D'ACHAT SUR LES SITES MARCHANDS INTERNET

Monsieur le Maire requiert l'autorisation du conseil municipal pour effectuer des achats de fournitures sur les sites internet pour le gîte de la Petite Guerche, en attendant que la régie d'avance soit opérationnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2025-06-30

CRÉATION D'UNE REGIE D'AVANCES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de créer une régie d'avances.

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

Article 1 - Il est institué une régie d'avances auprès du service de la commune de Mairé.

Article 2 - Cette régie est installée à la Mairie de Mairé.

Article 3 – La régie fonctionne toute l'année.

Article 4 – La régie paie les dépenses suivantes :

1) Divers objets

2) Ameublement

3) Petites fournitures diverses

1) Compte d'imputation : 2188

2) Compte d'imputation : 2184

3) Compte d'imputation : 60632

Article 5 - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants : par CB sur place ou à distance.

Article 6 - Un compte de dépôt de fonds (13) est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP de la Vienne.

Article 7 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

Article 8 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à **1500,00.€**.

Article 9 - Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par mois.

Article 10 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

Article 13 – Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de Mairé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire informe :

Commissions voirie et bâtiment : Les travaux du gîte de la Petite Guerche seront normalement finis pour la fin de l'année.

La réhabilitation de la route de la Malsassière a été réalisée par l'entreprise Vernat.

Contrôle de la liste électorale : Il est nécessaire de désigner un membre du Conseil municipal pour succéder à Madame Catherine BIET-ROBIN au sein de la commission de contrôle pour la liste électorale. Monsieur Manuel MARONNEAU se porte candidat pour succéder à Madame Catherine BIET-ROBIN dans la commission de contrôle de la liste électorale.

Transport scolaire : La demande de réouverture du point d'arrêt à la Petite Guerche a été prise en compte par la CAGC et le service est à nouveau opérationnel.

Pylône : Le pylône sera opérationnel dès que la SRD aura enterré une ligne électrique menant jusqu'au Mesmains, qui alimentera ce pylône. L'intégration du concessionnaire Orange sera faite sur le réseau national courant de cette année.

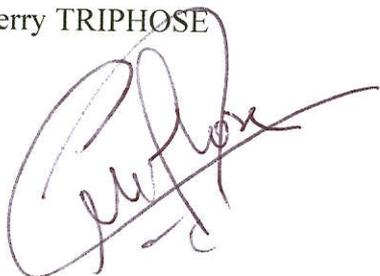
Recensement de la population : Le recensement de la population est prévu du 15 janvier au 14 février 2026, et un agent recenseur sera recruté. La Mairie effectuera un appel à candidatures pour cette mission.

Récapitulatif des animations de l'été :

- Atlas de la Biodiversité le 14 juin 2025.
- Fête du four organisé par l'association MVM le 28 juin 2025.
- Les bistrots guinguettes le 10 juillet 2025.
- Pétanque organisée par le comité des fêtes le 12 juillet 2025.
- Rando contée organisée par le CAGC sur réservation le 18 juillet 2025.

Fin de séance 22h00

Le Maire
Thierry TRIPHOSE



Secrétaire de séance
Nathalie COX

